

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 MARS 2023

**OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR
LE PERIMETRE DES 42 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES
TARIFICATION PROFESSIONNELS**

DE 2023- 008

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 39

Absents : 11

- dont ayant donné pouvoir : 10

Votants : 49

-dont « pour » : 28

-dont « contre » : 15

- Abstentions : 4

- Non participations : 2

Le vendredi 17 mars 2023 à 16h00,

le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI -COLONNA Nicolette BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse CIATTONI Michel	COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean	GUIDICELLI Mathieu MORACCHINI Christian NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix POLIDORI Michel	ROCCHI Ange Toussaint RENUCCI Franck SALICETI Nicolas SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	--	--

Absents avant donné pouvoir :

ALBERTINI Lucie (à Casanova David) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie)	ANTONIOTTI Serge (à Olmeta Pierre) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)	GUIDICELLI Maria (Polidori Michel) LECA Jacques (à Soustre Frédéric) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon)	MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin)
---	---	--	---

Absents :

BERNARDI François Albert FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix PASQUALINI Gilles	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre	SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste
--	---	---------------------------------	--

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères a été instituée conformément à l'article L. 2333-76 du CGCT.

Monsieur le Président précise que le montant de la redevance est fixé annuellement et forfaitairement par délibération du conseil communautaire pour financer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du CGCT.

Le président propose, conformément au travail du COPIL REOM PRO de catégoriser la REOM professionnels sur le périmètre des 42 communes de la Communauté de Communes comme définie ci-dessous.

Vu la délibération 2021-044 en date du 14 décembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230317-2023-008-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Catégorie	Détail	Tarifs 2023	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} avril 2023
Catégorie 1	Activité d'appoint: miellerie, confiture, fermes d'antan...	80 €	60 €
Catégorie 2	Petits producteurs : Auto-entreprises qui exercent à domicile, foyers municipaux, piscines municipales, transporteurs.	133 €	100 €
Catégorie 3	Professions libérales, centres équestres, les entreprises d'accueil des jeunes enfants (crèches, mam, familles d'accueil)	200 €	150 €
Catégorie 4	Activités saisonnières: Loueurs, hôtels, gîtes	267 €	200 €
Catégorie 5	Administrations, banques, assurances, bureaux, Entreprises du bâtiment ((BTP, espaces verts feronneries, plomberie)	373 €	280 €
Catégorie 6	Boutiques, commerces : habillement, Boutiques, commerces (habillement, fleuristes, librairies, jouets, souvenir, décorations, petit ameublement, Magasins informatique, électricité, électroménagers, coiffeurs, Entreprises de l'automobile (garages, stations),	400 €	300 €
Catégorie 7	Magasins de bouche : Boulanger, pâtisserie, boucherie, traiteur, produits alimentaires, fruits et légumes, sandwicheries, épicerie, Foods Trucks	467 €	350 €
Catégorie 8	Bar, glaciers, tabacs, PMU, restaurants, campings	533 €	400 €
Catégorie 9	Annexes et offices de la CdC, gendarmeries, SIS, ONF	720 €	540 €
Catégorie 10	Biscuiteries et vente de produits locaux, Confiseries, Superettes (type spar), PNRC, Hôtels multi-activités de haute montagne (Asco, Vergio), Dépôt d'explosif	1 600 €	1 200 €

Tarifs catégories spéciales

Catégories	Tarifs 2023	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} avril 2023
Exploitation agricole	80 €	60 €
Industrie de l'eau et EDF	4 667 €	3 500 €
Mairies de moins de 250 habitants	267 €	200 €
Mairies de plus de 250 habitants	533 €	400 €
Légion de Vergio	4 667 €	3 500 €
Supermarchés	8 000 €	6 000 €
Collèges	1 600 €	1 200 €



Le conseil communautaire décide :

28 voix Pour

15 voix contre

4 abstentions

2 Non participations

- D'instaurer les tarifs proposés ci dessus.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 17 mars 2023*



Le Président François ARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073136-20230317-2023-008-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

